

COMMUNICATEUR CIVIQUE

Le communicateur civique est un membre ordinaire du SPUL. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeurs et professeures en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Été 2013 – Numéro 30

Deux soutenances de doctorat : une thèse en théologie pratique, une autre en études littéraires

Cité universitaire - Des professeurs et professeures, membres de jury, ont reconnu à l'unanimité le travail novateur de M. Mario Marchand et de Mme Marie-Andrée Bergeron, en juin dernier. J'ai assisté à leur soutenance respective.

Soutenance de Mario Marchand



Les professeurs, membres du jury de la soutenance de thèse de doctorat de M. Mario Marchand, le 10 juin 2013. Dans l'ordre habituelle de gauche à droite, les professeurs Richard Lougheed, École de théologie Évangélique de Montréal, Marcel Viau, Raymond Brodeur, directeur de recherche, Robert Mager, président du jury et Alain Faucher, tous de la Faculté de théologie et de sciences religieuses.



Mario Marchand

«*Le phénomène de la justice réparatrice: étude d'une conférence en milieu scolaire*», tel est l'intitulé de la thèse du candidat au doctorat en théologie pratique. Chaque professeur est intervenu par des questions et des commentaires qui ont mis en valeur l'originalité du travail de Mario Marchand. Le professeur Alain Faucher a soulevé devant le candidat, médiateur de quartier dans la région de Québec, la question de la transformation que la réalisation d'une thèse de doctorat en théologie pratique peut avoir sur l'exercice du métier.

Le professeur Marcel Viau affirme qu'il a lu la thèse du candidat «*comme une formation qu'il s'est donnée durant plusieurs années*». Et il constate que ce travail est un excellent exemple de ce que doit être une thèse en théologie pratique.

Le professeur Richard Lougheed justifiant l'approche médiatrice de la thèse avance que «*pour vivre dans une communauté, il faut se réconcilier*». Le professeur Raymond Brodeur a évoqué la relation entre «*la justice réparatrice et la construction spirituelle de la personne*».

Mario Marchand, également infirmier de profession, a démontré dans sa thèse que «*la justice réparatrice vise à responsabiliser un individu qui a commis une offense envers une personne*». Pour réaliser son projet, il a organisé une conférence familiale en milieu scolaire secondaire entre deux jeunes filles qui avaient de la difficulté à s'entendre depuis l'école primaire. «Sur le plan spécifiquement théologique, a-t-il expliqué au jury, notre cadre interprétatif touche les aspects du *shalom* (NDLR: paix entre deux personnes) et de l'*alliance* de Dieu.

Soutenance de Marie-Andrée Bergeron



Les professeures et le professeur, membres du jury de la soutenance de thèse de doctorat de Mme Marie-Andrée Bergeron, le 12 juin 2013 en délibération. Dans l'ordre habituel de gauche à droite, la professeure Anne Caumartin, Collège militaire royale de Saint-Jean, co-directrice de recherche; de l'Université Laval, le professeur Guillaume Pinson et la professeure Andrée Mercier, présidente du jury, la professeure Lucie Joubert, Université d'Ottawa, la professeure Marie-Andrée Beaudet, Université Laval et la professeure Chantal Savoie, Université du Québec à Montréal, directrice de recherche.



Marie-Andrée Bergeron

«*Nous avons voulu parler de nous'* – Le discours éditorial des féministes québécoises (1972-1987) dans *Québécoises deboutte !, Les têtes de pioche et La Vie en rose* », tel est l'intitulé de la thèse de la candidate au doctorat en études littéraires. La présidente du jury, Andrée Mercier, explique d'entrée de jeu devant une nombreuse assistance d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de quelques parents et amis les règles de procédure d'interrogation de la candidate. La professeure Lucie Joubert insiste sur «*l'oeuvre de pionnière*» qui constitue, à son avis, la thèse de la candidate.

La professeure Marie-Andrée Beaudet exprime son admiration devant «*le parcours très cohérent*» qu'a effectué cette dernière en terminant son baccalauréat et en poursuivant sa maîtrise pour arriver enfin au doctorat. Quant au professeur Guillaume Pinson, il n'hésite pas à constater que Marie-Andrée Bergeron «*a fait preuve d'une attitude engagée dans (sa) recherche en manifestant une passion de s'attaquer au texte*».

La professeure Anne Caumartin se réjouit de voir que la candidate «*a complété ce travail doctoral d'une manière efficace et avec un certain bonheur*». La directrice de recherche, la professeure Chantal Savoie, laisse alors toute la place à sa dirigée pour lui permettre d'expliquer le rôle de communication féministe joué par les trois revues dans la contre-culture de leur temps. Marie-Andrée Bergeron s'y livre brièvement pour, par la suite, conclure que «*le discours éditorial des féministes de ces revues phares est une parole plurielle qui devient commune*».

Jacques Rivet, cc

“OYEZ! OYEZ! OYEZ!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca

Solidarité
Collégialité
Équité